HISTOIRE VAUDOISE

Olivier Meuwly
Laurent Pizzotti
François Jequier
Gilbert Kaenel
Laurent Flutsch
Justin Favrod
Gilbert Coutaz
Jean-Daniel Morerod
Denis Tappy
Brigitte Pradervand
Alexandre Pahud
Alain Corbellari
Georg Modestin
Karine Crousaz
Barbara Braun
Dave Lüthi
Léonard Burnand
Philippe Bastide
Pierre Jeanneret
Roger Francillon
Lucienne Hubler

BHV INFOLIO

Lausanne, Gollion, 2015

Centre Patronal

Loterie Romande

Fondation Fern Moffat
Société Académique Vaudoise

Fondation Marcel Regamey

Sandoz - Fondation de famille

Fondation Casino Barrière Montreux

Fondation pour la protection du patrimoine culturel, historique et artisanal

canton de vaud

Migros pour-cent culturel

le Service Bibliothèques & Archives de la Ville de Lausanne

musée historique de Lausanne

En couverture: le château de Chillon vers 1860
(Logan Reed, Chicago)

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays
© 2015 by Association pour l'histoire vaudoise, c/o Me Antoine Rochat
8, rue du Grand-Chêne, 1002 Lausanne.
ISBN Infolio 978-2-88474-765-3
ISBN Bibliothèque historique vaudoise 978-2-88454-200-0

Histoire vaudoise

Auteurs

Philippe Bastide, historien
Barbara Braun, ancienne directrice de la Bürgerbibliothek de Berne
Léonard Burnand, directeur de l'Institut Benjamin Constant de l'Université de Lausanne
Alain Corbellari, professeur associé à l'Université de Lausanne et professeur extraordinaire de l'Université de Neuchâtel
Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises
Karine Crousaz, maître assistante à l'Université de Lausanne
Justin Favrod, historien, directeur de la revue *Passé simple*
Laurent Flutsch, archéologue, directeur du Musée romain de Lausanne-Vidy
Roger Francillon, professeur émérite à l'Université de Zurich
Lucienne Hubler, historienne, ancienne rédactrice au *Dictionnaire historique de la Suisse*
Pierre Jeanneret, ancien professeur au Gymnase de Chamblandes, Pully
François Jequier, professeur honoraire à l'Université de Lausanne
Gilbert Kaenel, archéologue, ancien directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire
Dave Lüthi, professeur associé à l'Université de Lausanne
Olivier Meuwly, historien
Georg Modestin, historien
Jean-Daniel Morerod, professeur à l'Université de Neuchâtel
Alexandre Pahud, historien
Brigitte Pradervand, chargée de cours à l'Université de Lausanne
Denis Tappy, professeur à l'Université de Lausanne

Comité d'édition

Olivier Meuwly, historien, président de l'Association pour l'histoire vaudoise: directeur scientifique de la publication
Laurent Pizzotti, graphiste, directeur artistique de la publication
Corinne Chuard, rédactrice
Antoine Rochat, notaire, directeur de la Bibliothèque historique vaudoise
Frédéric Rossi, archéologue, directeur des Editions Infolio

Iconographie

Pierre Chessex, iconographe
Wladimir Dudan, Hawaii interactive
Marie-Thérèse Pizzotti, iconographe, Studiopizz
Laurent Pizzotti, graphiste, Studiopizz
Lise Rochat, historienne de l'art, documentaliste au Musée historique de Lausanne

Rédaction

Corinne Chuard, rédactrice: révision des textes
David Auberson, doctorant FNS: annexes
Nicolas Gex, assistant à l'Université de Lausanne: annexes
Justin Favrod, journaliste et historien: titraille
Gian Pozzy, journaliste: traduction
Marie Chevalley, typographe et correctrice: correction

Graphisme

Laurent Pizzotti, graphiste, Studiopizz: conception graphique
Christian Tännler, izein: mise en pages
Sylvain Boggio, izein: composition
Alexandre Moser, Infolio: cartographie
Karim Sauterel, Infolio: photolithographie

XVIe siècle

Berne réforme bon gré mal gré

Karine Crousaz

Le XVIe siècle revêt une importance cruciale dans l'histoire du Pays de Vaud. La conquête bernoise de 1536 lie, jusqu'à nos jours, ce territoire au destin de la Confédération helvétique. La souveraineté bernoise amène également une rupture sur le plan religieux:

1

L'historiographie a longtemps négligé ce siècle fondamental et peu d'études lui ont été consacrées au cours du XXe siècle. Toutefois, depuis le début des années 2000, des historiens des deux côtés de l'Atlantique ont entrepris d'éclairer l'histoire du Pays de Vaud au XVIe siècle, en se concentrant sur les aspects d'histoire religieuse et d'histoire culturelle. Ce chapitre, après un bref rappel des circonstances de la conquête bernoise, présente les domaines qui ont été au cœur des recherches historiques ces dernières années: l'implantation du protestantisme et ses conséquences, le réformateur Pierre Viret, qui en est l'un des principaux artisans, ainsi que la naissance et le développement de l'Académie de Lausanne. La réorganisation administrative et juridique du Pays de Vaud à la suite de la conquête bernoise est pour sa part présentée dans le chapitre suivant «Leurs Excellences prennent leurs aises» du présent volume.

La conquête bernoise

La puissante République de Berne prend pied en Romandie à la fin du XVe siècle déjà, lors des Guerres de Bourgogne. Elle y gagne le gouvernement d'Aigle ainsi qu'une souveraineté partagée avec Fribourg sur les bailliages communs d'Orbe-Echallens, Grandson et Morat. La conquête du Pays de Vaud en 1536 permet toutefois aux Bernois un accroissement de leur territoire d'une tout autre ampleur.

Pour comprendre les circonstances de la conquête du Pays de Vaud en 1536, il est nécessaire de remonter le temps de quelques années. A la fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle, les villes de Genève et de Lausanne gagnent progressivement en autonomie politique. Contre la volonté de leurs évêques, qui sont également leurs souverains temporels, et malgré la forte opposition du duc de Savoie qui aspire à les ajouter à son territoire, ces deux villes parviennent, en 1525 et en 1526, à signer un traité de combourgeoisie avec les cantons confédérés de Fribourg et Berne. Ces traités prévoient que les signataires s'entraident militairement en cas de conflits. Pour les citoyens de Genève et de Lausanne, les accords de combourgeoisie constituent, malgré l'inégalité des clauses de secours mutuel, une avancée vers le but auquel ils aspirent: faire reconnaître leur cité comme ville libre d'Empire.

Ils sont mis en application en 1530 déjà, Berne venant au secours de Genève pour la libérer d'un blocus savoyard qui l'affame. Le Traité de Saint-Julien qui termine la guerre entre Berne et la Savoie impose à cette dernière une lourde indemnité et la promesse de laisser Genève en paix. Comme garantie, le Pays de Vaud est mis en gage par le duc. C'est ce point qui servira de justification aux Bernois pour leur conquête de 1536. Contrairement à son engagement, la Savoie impose un nouveau blocus aux Genevois en 1535. Après plusieurs mois de tergiversations, Berne déclare la guerre à la Savoie le 16 janvier 1536. En route pour délivrer Genève, les troupes bernoises soumettent les unes après les autres les villes vaudoises, à l'exception d'Yverdon qui résiste quelques jours et subit un siège. Les Bernois décident de conserver leurs conquêtes. Malgré de nombreuses pressions diplomatiques, ils parviennent à les garder durant tout l'Ancien Régime, à l'exception des bailliages de Gex, de Ternier et de Thonon qui sont rétrocédés à la Savoie à la suite du Traité de Lausanne de 1564. En plus des terres du duc, Berne conquiert également celles de l'évêque de Lausanne qui a fui la ville en mars 1536, quelques jours avant l'entrée des troupes bernoises. Les Bernois considèrent qu'ils exercent sur leurs nouveaux territoires tous les droits dont jouissaient précédemment le duc de Savoie et l'évêque de Lausanne. Ainsi, de combourgeoise, la ville de Lausanne devient sujette de Berne. Ironie du sort, en vertu de la combourgeoisie, les Lausannois avaient fourni des troupes aux Bernois pour les soutenir dans leur guerre de 1536.

Le passage à la Réforme

Le changement majeur du XVIe siècle, qui a sans doute eu beaucoup plus d'impact sur la vie quotidienne des habitants du Pays de Vaud que le changement de souveraineté en lui-même, est celui du passage du catholicisme au protestantisme. Si l'on considère l'ensemble du canton de Vaud actuel, le changement de religion prend place selon trois temporalités et trois modalités différentes, en fonction du type de souveraineté exercée par Berne sur la partie du territoire concernée.

Dans le gouvernement d'Aigle

La première région à devoir abandonner le catholicisme est celle du gouvernement d'Aigle, bernois depuis 1475 et les Guerres de Bourgogne, qui comprend les quatre mandements d'Aigle, Ollon, Bex et Les Ormonts. Le réformateur Guillaume Farel, originaire du Dauphiné, arrive dans la cité aiglonne en novembre 1526, officiellement comme maître d'école, en réalité pour tenter d'implanter la religion réformée. Farel rencontre une forte résistance de la part du clergé local et de l'évêque de Sion, ainsi que de la plupart des habitants du gouvernement d'Aigle, mais parvient néanmoins à persuader rapidement un petit groupe de paroissiens de la vérité de son message. Le souverain bernois, qui penche toujours davantage en direction de la Réforme, soutient modé-

1 *Les troupes de Hans Franz Nägeli défilent le long du Léman. Vignette figurant sur la page de titre d'un chant populaire célébrant la guerre contre la Savoie et la conquête du Pays de Vaud, ouvrage imprimé à Berne en 1556 chez Samuel Apiarius (UBB).*

2

rément Farel durant sa première année de prédication à Aigle.

Un tournant majeur a toutefois lieu au début de l'année 1528. Du 6 au 26 janvier de cette année se déroule la Dispute de Berne, vaste débat théologique convoqué par le Conseil de Berne dans le but de trancher la question confessionnelle. Cette réunion aboutissant à la conclusion que le protestantisme est la « vraie religion », le catholicisme est rapidement aboli sur l'ensemble du territoire où Berne est souverain, y compris dans le gouvernement d'Aigle. Certes, ce changement ne se fait pas du jour au lendemain, et la population, en particulier celle des Ormonts, lui oppose parfois une résistance déterminée. Toutefois, après quelques mois de tolérance de la part du souverain, l'ensemble des quatre mandements passe officiellement à la Réforme. Ils sont progressivement pourvus de pasteurs réformés. Ces pasteurs sont tout d'abord exclusivement étrangers, aucun membre du clergé local n'ayant accepté de se convertir à la Réforme.

Dans les bailliages communs

Les bailliages communs d'Orbe-Echallens, Grandson et Morat présentent un intérêt tout particulier pour l'histoire de la diffusion de la Réforme. Berne ayant basculé officiellement dans le camp protestant en 1528, alors que Fribourg reste catholique, il ne peut être question d'imposer simplement la religion du souverain aux sujets, comme cela se pratique habituellement. Les habitants des bailliages communs berno-fribourgeois bénéficient donc pendant plusieurs années, voire durant tout l'Ancien Régime pour certaines paroisses, d'une liberté de conscience tout à fait exceptionnelle pour l'époque.

Dès le moment où la République de Berne passe du côté de la Réforme, elle promeut activement son implantation dans les bailliages communs en soutenant des prédicateurs itinérants, tels Guillaume Farel et sa jeune recrue Pierre Viret. Leurs sermons passionnés, qui attaquent vigoureusement le clergé catholique, mettent les villes et les villages en ébullition. D'autant plus que les prêches sont parfois suivis de coups d'éclat de la part de quelques nouveaux convertis déterminés à en finir avec « l'idolâtrie ». Les actes d'iconoclasme sauvage sont fréquents et visent surtout les statues des saints (pour démontrer qu'elles ne sont rien de plus

3

2 *Louis Blecheret, juriste lausannois, salue dans un texte manuscrit l'arrivée des Bernois et de la Réforme en 1536. Il illustre son texte par une miniature représentant l'ours brandissant l'épée à double tranchant qui symbolise la parole de Dieu (BBB, Mss. h.h. VI.51).*

3 *Portrait de Guillaume Farel dans Théodore de Bèze,* Icones, *Genève, 1580 (BCUL).*

4 *Portrait de Pierre Viret dans Théodore de Bèze,* Icones, *Genève, 1580 (BCUL).*

5 *Le bailliage de Grandson, détail de la carte du canton de Berne (orientée au sud), gravure sur cuivre coloriée, réalisée en 1578 par Thomas Schoepf (ZBZ Kartensammlung).*

qu'un morceau de bois ou de pierre taillée) ainsi que les autels des églises (pour dénoncer la messe catholique). Grâce à la chronique de Pierrefleur, nous sommes particulièrement bien renseignés sur les troubles provoqués par les prédicateurs réformés et leurs partisans dans la ville d'Orbe (cf. encadré).

Les tensions entre catholiques et protestants deviennent tellement vives dans les bailliages communs d'Orbe-Echallens et de Grandson – allant jusqu'à une émeute opposant les habitants d'Orbe entre eux lors de Noël 1531 – que les autorités bernoises et fribourgeoises publient au début de l'année 1532 un règlement nommé « mode de vivre », ou *modus vivendi*, pour pacifier les bailliages communs et permettre une coexistence religieuse plus harmonieuse entre les deux confessions. Les lieux de culte sont employés tour à tour par les catholiques et par les protestants selon un horaire fixé à l'avance. Les insultes sont rigoureusement interdites, tout comme les actes d'iconoclasme sauvage. Le règlement précise également que chaque personne doit bénéficier de son « libéral arbitre » pour décider s'il souhaite assister à la messe catholique ou au culte protestant.

Cette tolérance religieuse présente toutefois une limite. Une paroisse peut demander à procéder à un vote à la majorité des voix, appelé un « Plus » de religion. Reflétant la suprématie de la République de Berne dans les relations berno-fribourgeoises, les conséquences d'une majorité favorable au catholicisme ou au protestantisme ne sont pas symétriques. Si les catholiques sont majoritaires lors du vote, le *modus vivendi* entre catholiques et protestants continue à s'appliquer et chacun conserve le droit de pratiquer l'une ou l'autre confession. En revanche, si un vote penche dans une paroisse du côté de la religion réformée, le catholicisme y est immédiatement aboli : la messe est interdite, les statues des saints et les autels sont enlevés et le curé doit quitter les lieux. Les personnes demeurées attachées au catholicisme sont alors contraintes de se convertir à la Réforme ou de quitter la paroisse.

Le moment du passage à la Réforme varie donc fortement d'un lieu à l'autre à l'intérieur des bailliages communs. La première vague de votes favorable au protestantisme a lieu au début des années 1530 dans le bailliage de Grandson (à Fiez et à Yvonand). La deuxième se produit en 1537, les protestants de ce bailliage pro-

4

5

Les mémoires de Pierrefleur

Les mémoires de Pierrefleur constituent un document exceptionnel pour retracer la manière dont la Réforme a progressé dans le bailliage commun d'Orbe-Echallens à partir des années 1530. Rédigée par Guillaume de Pierrefleur, un notaire d'Orbe resté catholique de cœur, cette chronique a pour but de transmettre un témoignage critique sur l'implantation de la nouvelle foi. Tout en demeurant fidèle envers ses souverains, Pierrefleur déplore l'attitude de Berne, particulièrement habile et déterminée à imposer la Réforme, mais aussi celle de Fribourg qu'il juge trop timide, voire lâche, dans la défense de ses coreligionnaires. Il décrit notamment la journée du 30 juillet 1554 qui voit la majorité des habitants d'Orbe voter en faveur de la Réforme, au grand regret du chroniqueur. Après une messe, la dernière qui est célébrée dans cette ville pendant plusieurs siècles, puis un sermon, les ambassadeurs fribourgeois et bernois haranguent à tour de rôle les Urbigènes, de manière manifestement inégale : « Les ambassadeurs de Berne étaient gens colères et chauds, tendant à avoir le meilleur ; les ambassadeurs de Fribourg, d'autre côté, gens doux, non contredisant à tout ce que les dits seigneurs de Berne voulaient, qui fut bien cause de notre ruine » (*Mémoires de Pierrefleur*, p. 203). Suite à ces discours, le « Plus » a lieu. Les votants, 227 chefs de familles, sont alors physiquement séparés et comptés : « Après les harangues achevées, les dits seigneurs firent commandement que ceux de la messe se dussent mettre d'un côté, et ceux du sermon de l'autre. Et puis furent tous nommés les uns après les autres, sur lequel nombre se trouva plus au nombre des luthériens que de la part de la messe, à savoir 18 personnes. » *(Mémoires de Pierrefleur, p. 203)*. L'écart n'est que de 18 voix, mais cela suffit pour que la majorité protestante impose la fin de la coexistence religieuse et l'abolition du catholicisme à Orbe dès ce jour-là, que Pierrefleur nomme le « jour de désolation ».

6

6 *La conquête du Pays de Vaud, illustration dans la* Chronique confédérale *(1548) de Johannes Stumpf (ZBZ).*

fitant de l'élan favorable à la Réforme donné lors la conquête du Pays de Vaud par les Bernois et l'imposition de la nouvelle foi à ce territoire. Elle touche alors Champagne, Onnens et Concise, et a notamment pour conséquence la sécularisation de la chartreuse de la Lance, dont Berne et Fribourg se partagent les biens. Les dernières paroisses catholiques du bailliage de Grandson passent toutes dans le camp réformé entre 1552 et 1564. Il n'en va pas de même du bailliage d'Orbe-Echallens. Le basculement des paroisses vers le protestantisme débute plus tardivement (Oulens est la première à voter en faveur de la Réforme, en 1553, suivie d'Orbe en 1554) et il reste incomplet. Les derniers « Plus » de religion favorables à la Réforme dans ce bailliage ont lieu en 1619 à Penthéréaz et à Poliez-le-Grand. Fribourg s'opposant par la suite à de nouveaux votes, plusieurs paroisses du bailliage, telle Echallens, continueront à voir les deux confessions coexister tout au long de l'Ancien Régime.

Dans le Pays de Vaud

Avant 1525, nous n'avons pratiquement aucune information sur une possible diffusion des idées protestantes en Pays de Vaud. En mai 1525, les Etats de Vaud publient un édit visant à empêcher leur propagation. Cet édit, réitéré en 1531 et 1534, interdit l'achat ou la possession de livres de Luther et, le cas échéant, ordonne de les brûler. Quiconque soutient Luther ou une idée luthérienne sera jeté en prison, où il sera « grièvement incarcéré » pendant trois jours, avant de subir trois estrapades publiques de corde. En cas de récidive, il sera brûlé comme hérétique.

Toutefois, dès son passage à la Réforme en 1528, Berne soutient activement la prédication de l'Evangile dans le Pays de Vaud, surtout dans les villes avec lesquelles elle entretient des rapports privilégiés (comme Avenches), ainsi qu'à Payerne et à Lausanne qui lui sont alliées par une combourgeoisie. Ces démarches rencontrent un succès pratiquement nul, excepté à Payerne, où réside un pasteur dès 1532.

Il faut attendre 1536 et la conquête bernoise pour assister à un véritable changement religieux dans le Pays de Vaud. Lors de la conquête militaire, les Bernois assurent pourtant à toutes les villes qui se soumettent spontanément qu'elles peuvent conserver la foi de leurs ancêtres. En contrepartie, les prédicateurs réformés doivent avoir le droit de prêcher librement. Seule la ville d'Yverdon, qui résiste, est forcée d'abandonner le catholicisme dès le printemps 1536. Pour le reste du Pays de Vaud, Berne imagine que le simple fait d'entendre prêcher la « vérité » évangélique suffira pour faire passer la majorité des habitants dans le camp réformé. Mais tel n'est pas le cas. Devant les réticences de leurs nouveaux sujets, les Bernois décident en juillet d'adopter une stratégie qui a fait ses preuves à Zurich et à Berne même : l'organisation d'une « dispute » publique de religion.

La Dispute de Lausanne

L'emploi du terme de « dispute » provient du vocabulaire universitaire médiéval, où la *disputatio* désigne une sorte de joute oratoire érudite lors de laquelle les participants défendent ou attaquent des idées condensées sous forme de thèses. La Dispute de Lausanne n'échappe pas à cette forme : dix thèses, contenant les éléments centraux de la doctrine réformée, sont débattues lors de celle-ci. La neuvième thèse déclare ainsi, dans le but d'attaquer le dogme catholique du célibat des ecclésiastiques : « [L'Eglise de Dieu] affirme que le mariage, institué de Dieu à toutes personnes – pourvu que à icellui soient aptes et idoines – ne répugne à la sainteté de quelconque état que ce soit. » Ces thèses sont imprimées en latin et en français sur des affiches et diffusées dans toutes les paroisses avec la convocation à la Dispute. Le nouveau souverain contraint tous les ecclésiastiques qui résident en Pays de Vaud à assister à l'événement. Toute personne, ecclésiastique ou laïque, sujette de Berne ou non, a le droit d'assister et de participer à la Dispute si elle le souhaite et de défendre la position qu'elle veut, Berne offrant la protection d'un sauf-conduit pour traverser ses terres. Tous les débats se tiennent en français, et non en latin, pour permettre, théoriquement du moins, à tout un chacun de les comprendre.

La Dispute de Lausanne a lieu du 1er au 8 octobre 1536 à la cathédrale. Elle est contestée à la fois par les ecclésiastiques catholiques et par l'empereur Charles Quint, qui écrit aux Lausannois en juillet 1536 dans le but d'empêcher sa tenue. Parmi les partisans de la Réforme, on compte Guillaume Farel, Pierre Viret, Jean Calvin et Pierre Caroli, un docteur de la Sorbonne converti au protestantisme qui occupera la fonction de premier pasteur de Lausanne avant de se brouiller avec ses collègues et de se reconvertir au catholicisme. La grande majorité de l'assemblée est favorable à la religion traditionnelle. Elle manque néanmoins de « champions » qui accepteraient de descendre dans l'arène pour combattre les thèses réformées. L'évêque de Lausanne, craignant l'arrivée des troupes bernoises, a quitté la ville plusieurs mois auparavant. Les chanoines sont pour leur part physiquement présents, mais ils refusent de combattre, déniant toute légitimité à cette réunion théologique convoquée par le Conseil de Berne. Selon les chanoines, qui protestent officiellement au début de la Dispute,

7

Lausanne n'est pas le lieu pour régler les problèmes de l'Eglise : il faut pour cela attendre le prochain concile universel. De plus, le clergé catholique n'est pas habitué à débattre de questions théologiques en français et il n'accepte pas la règle de base de la Dispute, selon laquelle seule la Bible fait autorité, en excluant la tradition ecclésiastique. En fin de compte, c'est un médecin du nom de Blancherose qui se montre le plus combatif contre les réformateurs. Ces derniers sont quelque peu désappointés par le manque d'adversaires, mais les débats n'en durent pas moins une semaine et les *Actes* de la Dispute de Lausanne remplissent un épais volume. La Dispute se termine par une demande à chacun des ecclésiastiques du Pays de Vaud de se prononcer en faveur ou contre les dix thèses ; la plupart s'y opposent ou ne sont plus présents. Au final, c'est toutefois le souverain bernois qui tranche, sans surprise, en faveur de la foi réformée.

Les édits de Réformation

Le passage à la Réforme du Pays de Vaud, décidé par les autorités civiles bernoises, est concrétisé par deux édits, connus aujourd'hui sous le nom d'édits de Réformation, datés respectivement du 19 octobre et du 24 décembre 1536. Par le premier édit, qui suit de dix jours à peine la clôture de la Dispute de Lausanne, les Bernois ordonnent que les ecclésiastiques cessent de pratiquer « toutes cérémonies, sacrifices, offices, institutions et traditions papistiques », visant en particulier la messe qui n'a dès lors plus le droit d'être célébrée. Ils commandent de plus à leurs officiers résidant en Pays de Vaud de procéder à un iconoclasme officiel, en abattant « par bon ordre et sans tumulte » dans les lieux de culte toutes les statues et peintures religieuses, désignées dans l'édit comme des « images et idoles ». Ecclésiastiques et laïques doivent faire bon accueil aux pasteurs qui sont progressivement installés sur le territoire et écouter leurs sermons. Finalement, le premier édit annonce la prochaine publication du second, bien plus détaillé, par lequel le souverain compte procéder à une « chrétienne réformation » de leur nouveau territoire.

Ce second édit de Réformation contient aussi bien des articles imposant les pratiques réformées et bannissant celles dénoncées comme « papistiques » et idolâtres que des règles, qui n'ont rien de spécifiquement réformé, concernant la morale des sujets. Si l'édit du 19 octobre 1536 interdit aux ecclésiastiques de célébrer la messe sur le territoire nouvellement conquis par Berne, celui du 24 décembre défend aux sujets d'assister à toute cérémonie catholique. Il leur est donc désormais défendu de se rendre en terres fribourgeoise ou valaisanne, ou encore à Evian, pour entendre la messe et pour faire baptiser leurs enfants selon les rites catholiques. Cette interdiction met plusieurs années à être respectée : les comptes des baillis du Pays de Vaud contiennent de nombreuses amendes – 10 florins pour les hommes, 5 pour les femmes – infligées aux transgresseurs de l'édit de Réformation. Cet édit interdit également de partir en pèlerinage, de porter un chapelet, de dire l'*Ave maria* comme prière, de sonner les cloches contre le mauvais temps ou pour les morts et, plus généralement, il abolit toutes cérémonies spécifiques pour les morts telles que les messes anniversaires. Conformément à la doctrine réformée, il précise qu'il n'existe que deux sacrements, le baptême et la cène, que les ecclésiastiques ont le droit de se marier et qu'il n'est pas nécessaire de jeûner lors de moments particuliers (les vendredis ou lors du Carême). Le nombre de jours fériés est drastiquement réduit : seules subsistent, en plus des dimanches, les quatre fêtes de Noël, de la Circoncision (1er janvier), de l'Annonciation (25 mars) et de l'Ascension. Le catéchisme est introduit, tant pour les filles que pour les garçons. L'obligation pour les parents d'y envoyer leurs enfants sera rappelée à plusieurs reprises, la peine prévue pour les récalcitrants pouvant aller jusqu'au bannissement.

Le volet moral de l'édit fixe les peines pour les personnes qui abuseront de boisson ou de nourriture, qui commettront un adultère, qui porteront des vêtements trop luxueux, qui danseront (seules trois « honnêtes danses » restent autorisées à l'occasion de mariages), qui blasphémeront, qui joueront ou parieront pour de l'argent, qui s'adonneront à la prostitution ou au maquerellage. Il

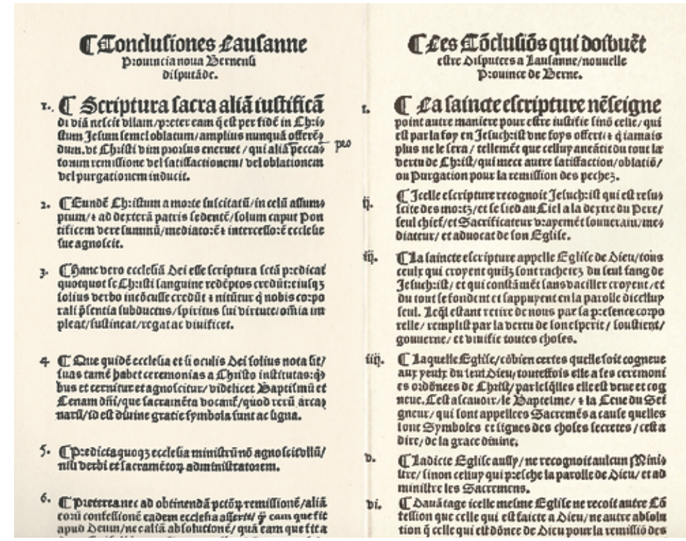

Conclusiones Lausanne
Provincia nova Bernensi disputãde.

1. Scriptura sacra aliã iustificã
di diã nesciit vllam/ p:eter eam q̃ est per fidẽ in Christum Jesum semel oblatum/ amplius nunquã offerẽdum. vt Christi vim passionis euerset/ qui aliã peccatorum remissione vel satisfactionem/ vel oblationem vel purgationem inducit.

2. Eundẽ Christum a morte suscitatũ/ in celũ assumptum/ & ad dexteram patris sedentẽ/ solum caput Pontificem vere summũ/ mediatorẽ & intercessorẽ ecclesiae agnoscit.

3. Hanc vero ecclesiã Dei esse scriptura sctã p:dicat quotquot se Christi sanguine redẽptos credũt: eiusq; solius verbo incedere credit & nititur q̃ nobis corporali p̃sentia subducens/ spiritus sui virtute/ offitia impleat/ suffulciat/ regat ac viuificet.

4. Quemquidẽ ecclesia et in oculis Dei solius nota sit/ suas tamẽ habet ceremonias a Christo institutas: q̃ibus et scriptura et agnoscitur/ videlicet Baptismũ et Cenam dñi/ quae sacramẽta vocant/ quod ceu arcanarũ/ id est diuine gratie symbola sunt ac ligna.

5. Predicta quoq; ecclesia ministrũ nõ agnoscit oliõ/ nisi verbi et sacramẽtorũ administratorem.

6. Preterea nec ad obtinendã petõrũ remissionẽ/ aliã conscientiae cõfessionẽ eadem ecclesia asserit/ q̃ eam que fit apud Deum/ nec aliã absolutionẽ/ quã eam que fit a

Les Cõclusiõs qui doiuẽt estre Disputees a Lausanne/ nouuelle Prouince de Berne.

1. La sainctte escripture nẽseigne point autre maniere pour estre iustifie sinõ celle/ qui est par la foy en Jesuchrist vne foys offerte & q̃ iamais plus ne le sera/ tellemẽt que celuy auantit ou tout le vertu de Christ/ qui mect autre satisfaction/ oblatiõ/ ou Purgation pour la remission des pechez. pro

2. Celle escripture recognoist Jesuchrist qui est resuscite des mortz/ et le lieu au Ciel a la dextre du Pere/ seul chief/ et Sacrificateur vrayemẽt souuerain/ mediateur/ et aduocat de son Eglise. ij.

3. La sainctte escripture appelle Eglise de Dieu/ tous ceulx qui croyent quilz sont rachetez du seul sang de Jesuchrist/ et qui constamẽt iamais vacillent croyent/ et du tout se fondent et lappuyent en la parolle dicelluy seul. Iceul estant retire de nous par la presence corporelle/ remplist par la vertu de son esprit/ soustient/ gouuerne/ et viuifie toutes choses. iiij.

4. Laquelle Eglise/ cõbien certes quelle soit cogneue aux yeulx du tout Dieu/ toutesfois elle a les ceremonies ordonnees de Christ/ par lesquelles elle est veue et cognue. Cest assauoir/ le Baptesme/ & la Seue du Seigneur/ qui sont appelees Sacremẽs a cause quelles sont Symboles et signes des choses secretes/ cest a dire/ de la grace diuine.

5. La dicte Eglise aussy/ ne recognoist aucun Ministre/ sinon celuy qui prescche la parolle de Dieu/ et administre les Sacremens. v.

6. Dauantage icelle mesme Eglise ne recoit autre Cõfession que celle qui est faicte a Dieu/ ne autre absolution q̃ celle qui est donnee de Dieu pour la remissiõ des vi.

8

interdit de plus de s'enrôler comme mercenaire et d'accepter des pensions de princes étrangers.

L'édit du 24 décembre 1536 dessine également les contours du clergé pouvant désormais résider en Pays de Vaud. Les pasteurs doivent tous être confirmés par Berne avant de prêcher et leur doctrine doit pouvoir être prouvée par la Bible. Les membres du clergé catholique sont pour leur part placés devant le choix suivant : soit accepter de passer à la Réforme et conserver ainsi le droit de résider en terres vaudoises en bénéficiant de leurs revenus ecclésiastiques jusqu'à leur décès, soit refuser de se convertir et être contraints à l'exil. Une moitié d'entre eux décide de se convertir, du moins extérieurement, l'autre moitié quitte les terres vaudoises. Quant au nouveau clergé protestant, il se compose, durant les premières années après le passage du Pays de Vaud à la Réforme, en grande majorité de Français qui, à l'instar de Calvin, ont dû quitter le Royaume de France après s'être convertis à la Réforme.

La population vaudoise ne s'est pas détournée du catholicisme du jour au lendemain à la suite des édits bernois. Dans les villes comme dans les campagnes, de nombreuses personnes

7 *Dispute dans l'église des franciscains de Berne du 6 au 26 janvier 1528, selon l'illustration d'une copie, réalisée en 1605 par Heinrich Thomann, de l'*Histoire de la Réforme *de Heinrich Bullinger, datant du XVIe siècle (ZBZ, Ms. B 316, fol. 316). Il n'existe pas de représentation de la Dispute de Lausanne (1536), mais l'ordonnance devait être semblable dans la cathédrale de Lausanne.*

8 *Extrait final des conclusions de la Dispute de Lausanne en latin et en français. Fac-simile dans* Les Actes de la dispute de Lausanne, *1536, publiés en 1928 par Arthur Piaget.*

9

résistent, de manière plus ou moins ouverte, à l'imposition de la nouvelle foi. Les membres de l'ancien clergé, mais aussi les nobles et les femmes sont pointés du doigt par les pasteurs qui se plaignent au souverain de leur attachement à la religion traditionnelle. Les consistoires, sorte de tribunaux où siègent des laïques et des pasteurs, sont mis en place dans les villes pour statuer sur les questions matrimoniales et pour tenter de faire respecter les nombreux articles de l'édit du 24 décembre 1536. Les compétences des consistoires sont toutefois débattues. Lors de l'instauration du consistoire de Lausanne, en 1537, les autorités de la Ville auraient voulu qu'il soit limité au jugement des causes matrimoniales, à l'exclusion de tout le volet moral de l'édit de Réformation. A l'opposé, les pasteurs lausannois luttent durant des années pour avoir le droit d'interroger les fidèles sur leur foi et pour que le consistoire ait la compétence d'interdire l'accès à la cène aux pécheurs impénitents. Ils considèrent qu'ils profaneraient la cène lors de laquelle, suivant la doctrine de Calvin, les participants reçoivent réellement, même si c'est de manière spirituelle et non matérielle, le corps du Christ. Le souverain bernois, suivant la doctrine de Zwingli, estime en revanche que la cène constitue une simple commémoration de la mort du Christ et qu'elle doit rassembler l'ensemble de la communauté.

Cette question de l'excommunication envenime les relations entre Berne et les pasteurs lausannois durant des années et provoque, en 1558-1559, une crise très importante. Au-delà de la question de la cène, il s'agit de savoir qui, des autorités civiles ou des pasteurs, se trouve à la tête de l'Eglise. Le Conseil de Berne estime, en suivant Zwingli, qu'il s'agit de sa propre compétence, en tant que « magistrat chrétien », ce que réfutent les pasteurs lausannois, Pierre Viret en tête. La crise aboutit, le 9 février 1559, au bannissement de Viret, de son collègue Jacques Valier et du diacre de Lausanne, Arnaud Banc. A la suite de cette décision, le souverain convoque à Berne l'ensemble des pasteurs de ses terres francophones pour leur demander s'ils se soumettent à la Réforme bernoise ou s'ils préfèrent s'exiler. Une majorité d'entre eux, pour la plupart des Français qui avaient déjà connu l'exil pour vivre librement leur foi, décident de ne plus servir Berne et sont à leur tour bannis. La plupart d'entre eux se rend à Genève, avant de retourner évangéliser en France, la situation étant momentanément devenue moins dangereuse. Ainsi, le bannissement des pasteurs calvinistes du Pays de Vaud en 1559 donne une impulsion notable à la propagation de la Réforme en France. Ce bannissement provoque également un vaste mouvement de départ de réfugiés huguenots qui séjournaient à Lausanne. Des contemporains de l'événement estiment à un millier les individus qui suivent volontairement Viret et ses collègues dans leur exil.

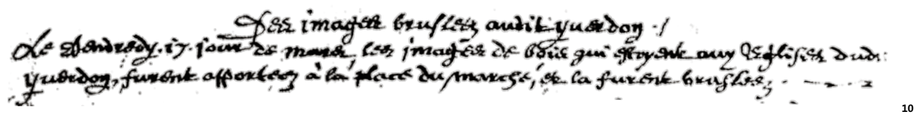

10

L'Académie de Lausanne

Ancêtre de l'actuelle Université de Lausanne, l'Académie de Lausanne ne constitue pas au XVIe siècle uniquement une école de pasteurs, comme on l'a souvent affirmé. Il s'agit, plus largement, d'une institution offrant une formation d'un niveau très élevé dans les trois langues anciennes (latin, grec et hébreu), en arts libéraux, en philosophie naturelle et morale, et en théologie. Au milieu du XVIe siècle, l'Académie lausannoise est capable de rivaliser avec les meilleures institutions pédagogiques de la Renaissance et d'attirer, dans un rayon très large, non seulement des étudiants qui se destinent au pastorat, mais aussi ceux qui sont formés pour gouverner leurs cités. Elle constitue le modèle des institutions d'éducation supérieure qui seront implantées dans le monde calviniste aux XVIe et XVIIe siècles. Offrant des cours de niveau comparable à ceux des universités européennes, l'Académie de Lausanne n'obtient toutefois pas le statut officiel d'université durant la période moderne et ne peut donc pas accorder de titres académiques. Cette situation est due au fait que la fondation d'une université *stricto sensu* nécessitait un privilège du pape ou de l'empereur, ce que ni l'un ni l'autre n'était disposé à accorder à une institution de confession réformée. A défaut de titre académique, les étudiants lausannois peuvent obtenir du recteur une lettre de témoignage attestant les cours qu'ils ont suivis et leur bon comportement.

Il n'existe pas de date officielle de la création de l'Académie de Lausanne, telle qu'on peut la trouver pour l'Académie de Genève, inaugurée en grande pompe le 5 juin 1559. Les structures académiques lausannoises prennent progressivement forme durant une dizaine d'années, entre 1537 et 1547. Les premiers cours de grec et d'hébreu sont donnés à Lausanne dès l'été 1537, respectivement, par le célèbre naturaliste Conrad Gessner et par Jean Adoutot. Toutefois, rien dans les sources ne peut laisser penser qu'il existe à cette date une véritable institution d'éducation supérieure. Avant 1540, il n'est même jamais fait mention d'une institution de ce type à Lausanne, que ce soit sous le nom d'académie, de haute école, de collège, de gymnase, ou leurs équivalents latins et allemands. Les sources ne font alors mention que de « cours » donnés par des « lecteurs » de grec et d'hébreu, mais ne parlent pas d'institution supérieure. La nuance est de taille : si nous n'en tenions pas compte, nous pourrions tout aussi bien dire que l'Académie de Genève est fondée en 1538 déjà, plutôt qu'en 1559, puisque Calvin, Farel et deux autres « lecteurs » donnent au

11

9 *Iconoclasme à la collégiale Saint-Vincent de Berne en 1528, selon l'illustration d'une copie, réalisée en 1605, de l'*Histoire de la Réforme *de Heinrich Bullinger (ZBZ, Ms. B 316, fol. 321).*

10 *«Des images brûlées au dit Yverdon»,1536, extrait des* Mémoires *de Pierrefleur qui relate que «le vendredi 17e jour de mars, les images de bois qui étaient aux églises du dit Yverdon furent apportées à la place du marché et là furent brûlées». (BCUL, ms.H 342, fol.20v).*

11 *Un pasteur réformé oblige un jésuite à écouter comment instruire les enfants, caricature dans un opuscule polémique* (Stabulum Augiae expurgatum) *du pasteur Johann Heinrich Müslin, imprimé à Berne en 1652 (UBB, h 29).*

12

Pierre Viret

1509-1571

Pierre Viret est l'une des grandes figures de la Réforme en Suisse romande. Originaire d'Orbe et issu d'une famille modeste (son père était tailleur), Viret fait des études en arts libéraux à Paris où il obtient le grade de maître ès arts. Converti à la Réforme, il revient dans sa ville natale vers le début de l'année 1531, au moment où Guillaume Farel tente de propager la nouvelle foi dans la contrée. C'est Farel qui convainc le jeune homme de consacrer sa vie à la prédication de la Réforme. Jusqu'en 1536 et sa nomination comme pasteur de Lausanne, Viret prêche dans de nombreuses villes de Suisse romande, notamment à Genève, à Neuchâtel, à Grandson et à Payerne. En 1534, il est victime de deux tentatives d'assassinat. Il est tout d'abord attaqué sur un chemin à l'extérieur de Payerne par un prêtre qui lui donne un coup d'épée dans le dos et le laisse pour mort. Quelques mois plus tard, Antonia Vax, la servante de son hôte à Genève, met du poison dans son repas. La rumeur, qui n'a jamais pu être confirmée, court alors que des ecclésiastiques catholiques genevois ont commandité cet acte dont Viret réchappe de justesse.

Viret est pasteur de Lausanne pendant près de vingt-cinq ans, entre 1536 et 1559, à l'exception d'un an et demi (1540-1541) où il est « prêté » à Genève pour soutenir Calvin dans l'implantation d'une discipline ecclésiastique. A Lausanne, Viret s'implique fortement dans le développement de l'Académie. Pour recruter des professeurs, il met à profit son vaste réseau de correspondants qui s'étend aussi bien en Suisse alémanique qu'en France et dans les Pays rhénans. Viret cherche également à réformer les mœurs de ses ouailles, ne ménageant pas ses critiques lors de ses sermons, ce qui lui vaut de sérieuses inimitiés de la part de certains conseillers lausannois. A l'égard des autorités bernoises, Viret entretient des relations complexes. Conscient de leur apport décisif dans la transformation religieuse du Pays de Vaud, il ne manque toutefois jamais de dénoncer les manquements qu'il constate dans leur gouvernement. Ce franc-parler et cette ténacité pour la défense de ce qu'il estime être la cause de l'Eglise précipiteront sa rupture avec les autorités bernoises et son bannissement de leurs terres en 1559.

Viret est alors accueilli pour la troisième fois comme pasteur de Genève, où il reste jusqu'en 1561. Cherchant un climat plus favorable à sa santé chancelante, il part ensuite pour le sud de la France, prêchant à Nîmes et à Montpellier avant de devenir pasteur de Lyon, entre 1562 et 1565. Contraint au départ une nouvelle fois, un édit royal interdisant aux étrangers d'être pasteur en France, il est invité par la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, à devenir son conseiller théologique et à poursuivre l'implantation de la Réforme en Béarn tout en soutenant, à distance, les réformés de France. Il conservera ce rôle jusqu'à son décès, survenu en mars ou en avril 1571, probablement alors qu'il est en route pour la Rochelle où doit se tenir le synode des Eglises réformées de France. Concernant les dates de vie du réformateur, notons encore que, si on a longtemps cru que Viret était né en 1511, les recherches récentes indiquent qu'il faut plutôt situer sa naissance en 1509 ou au début de l'année 1510.

Viret est l'auteur de nombreux ouvrages imprimés qui ont connu un grand succès au XVIe siècle. Certains d'entre eux ont été traduits en italien, anglais et en néerlandais. Il s'agit d'une œuvre d'une grande richesse qui commence à peine à être redécouverte. La plupart des ouvrages de Viret sont rédigés en français, et non en latin, dans le but de toucher un public qui ne se limite pas aux érudits.

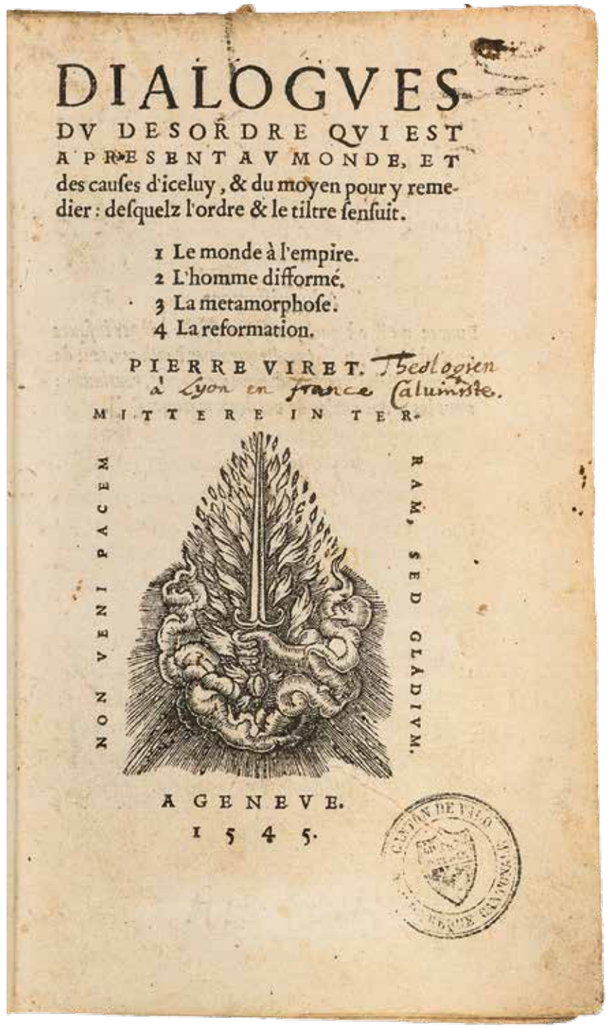

DIALOGVES
DV DESORDRE QVI EST
A PRESENT AV MONDE, ET
des causes d'iceluy, & du moyen pour y remedier: desquelz l'ordre & le tiltre ensuit.

1 Le monde à l'empire.
2 L'homme difformé.
3 La metamorphose.
4 La reformation.

PIERRE VIRET. Theologien à Lyon en France Caluiniste.

MITTERE IN TERRAM, SED GLADIVM. NON VENI PACEM

A GENEVE.
1545.

13

12 *Pierre Viret (DR).*

13 *Page de titre de l'ouvrage de Pierre Viret,* Dialogues du désordre qui est à présent au monde, et des causes d'iceluy, et du moyen pour y remédier, *publié à Genève en 1545 (BCUL).*

14 *Portrait de Conrad Gessner, publié dans Jean-Jacques Boissard,* Bibliotheca chalcographica, *Francfort, 1645.*

15 *Portrait de Coelio Secondo Curione, publié dans Jean-Jacques Boissard,* Bibliotheca chalcographica, *Francfort, 1645.*

16 *La cathédrale et l'Académie dans le quartier de la Cité, détail du plan de Lausanne dessiné en 1638 par David Buttet (MHL).*

début de l'année 1538 des cours d'exégèse biblique, de grec et d'hébreu à Genève.

La situation change totalement à Lausanne dans la décennie 1540. En octobre 1540, les autorités bernoises font part au bailli de Lausanne de leur intention de mettre sur pied des structures académiques à Lausanne et de créer un collège de douze boursiers, encadrés par un professeur d'arts libéraux encore à trouver. Ce n'est qu'en 1542, après deux ans de recherches, que celui-ci est nommé en la personne de l'humaniste italien Celio Secondo Curione, spécialiste de rhétorique cicéronienne qui vient de se réfugier en Suisse pour motifs religieux. En 1546, une quatrième chaire, celle de théologie, est créée. Elle est occupée dès l'année suivante (après le refus de Berne de nommer Farel à ce poste) par l'humaniste helléniste Jean Ribit. En 1545, l'Ecole reçoit une impulsion majeure avec la nomination comme principal du grand pédagogue français Mathurin Cordier.

A partir de la nomination de Cordier et jusqu'en 1547, les professeurs lausannois et leurs collègues pasteurs réfléchissent longuement aux structures à donner à l'Académie de Lausanne naissante. Le résultat de ces réflexions est condensé dans les lois académiques de 1547, les célèbres *Leges scholae lausannensis*, qui décrivent précisément, année par année et chaire par chaire, le programme des cours, en mentionnant à chaque étape les auteurs et les textes à étudier, ainsi que les manuels et les principes pédagogiques à suivre.

L'Académie de Lausanne est structurée en deux niveaux. Le premier, la *schola privata*, amène les élèves progressivement, en sept classes successives, des rudiments de la lecture et de l'écriture jusqu'à un niveau très élevé de grammaire, de rhétorique et de dialectique, tant en latin qu'en grec. Le niveau supérieur, appelé *schola publica*, est pour sa part composé de quatre chaires dont les cours peuvent être suivis en parallèle par les étudiants : hébreu, grec, arts libéraux, théologie.

En plus de ces cours publics, des « disputes » académiques ont lieu chaque semaine en arts libéraux et une semaine sur deux en théologie. La nouvelle éducation de type humaniste marque fortement le modèle pédagogique implanté à Lausanne : la lecture des auteurs païens de l'Antiquité, grecs et latins, se taille la part du lion. Voici par exemple le *pensum* du titulaire de la chaire de grec, tel que défini par les lois académiques : il doit expliquer à ses étudiants les orateurs Démosthène et Isocrate, en alternance avec les poètes Homère, Sophocle, Pindare et Euripide, et commenter, lors de sa deuxième leçon quotidienne, des traités aristotéliciens de philosophie morale (l'*Ethique à Nicomaque* et la *Politique*) ou des dialogues de Platon.

16

Le but général que visent les enseignants lausannois est résumé sous l'expression de *pietas literata* (la piété lettrée). Il s'agit de former les élèves à l'éloquence latine la plus pure, le modèle de style étant Cicéron, tout en leur inculquant les valeurs éthiques, basées sur les textes classiques, ainsi que la piété chrétienne.

Dès le milieu des années 1540, l'Académie lausannoise rencontre un très grand succès et peut compter sur d'excellents professeurs. Vers 1557, elle comprend environ 700 étudiants, qui proviennent non seulement du Pays de Vaud et de Genève, mais plus largement de Suisse alémanique, et attire également les fils des élites protestantes de France et du reste de l'Europe. Les étudiants prometteurs mais dépourvus de moyens peuvent bénéficier de bourses d'études financées par Berne. En plus des douze boursiers résidant dans le collège dirigé par le professeur des arts libéraux, le souverain finance les études de boursiers supplémentaires, nommés boursiers « extraordinaires ». Les comptes du bailli de Lausanne nous permettent de connaître leurs noms et leur nombre : jusqu'à une centaine de boursiers sont financés par an dans la décennie 1550. Les bourses d'études constituent d'ailleurs la plus grande part des sommes dépensées par les Bernois pour l'Académie de Lausanne, bien avant les salaires des professeurs. Les étudiants qui ne sont pas boursiers ne nous sont malheureusement que mal connus, le registre des matricules ayant disparu pour la période précédant 1602.

14

15

... succès important

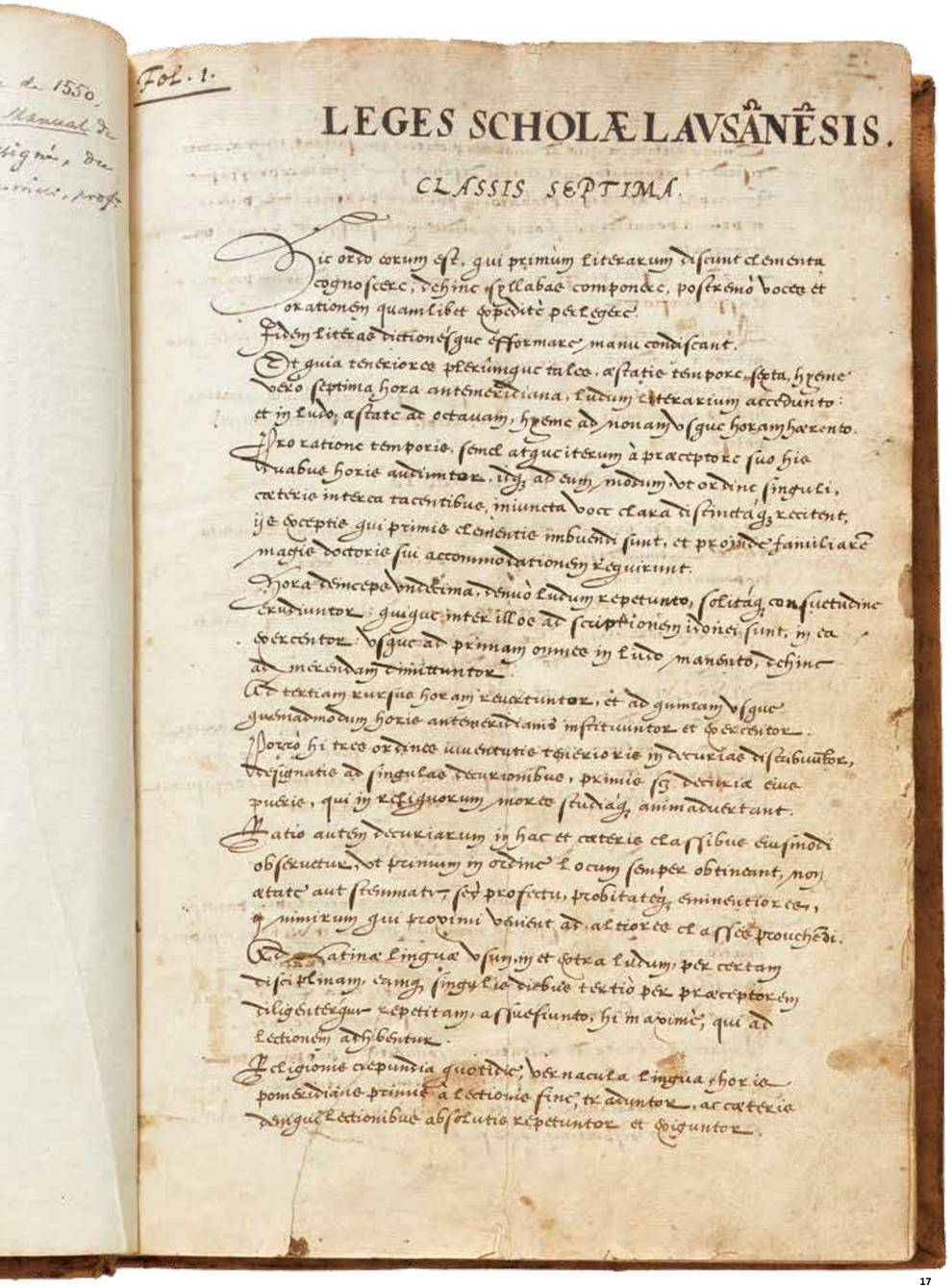

Fol. 1.

LEGES SCHOLÆ LAVSANENSIS.

CLASSIS SEPTIMA.

Hic ordo eorum est, qui primum litterarum discunt elementa cognoscere, deinde syllabas componere, postremò voces et orationem quamlibet expeditè perlegere.

Fidem litteras dictionesque efformare manu condiscant.

Et quia tenerioribus plerumque talis, a statio tempore, sexta, hyeme verò septima hora antemeridiana, ludum litterarium accedunto: et in ludo, a state ad octauam, hyeme ad nonam usque horam harento.

Pro ratione temporis, sonet atque iterum à praeceptore suo bis duabus horis audiuntur, ita, ad eum modum, vt ordine singuli, ceteris interea tacentibus, minuta voce clara distincta, recitent, ijs e doctrinis qui primis elementis imbuendi sunt, et proinde familiares matris doctrinis sui accommodationem exigunt.

Hora decimo nona, denuò ludum repetunto, solitaque consuetudine erudiuntur: quique inter illos ad scriptionem idonei sunt, in ea exercentur: usque ad primam omnes in ludo manento, deinde ad meridiem dimittuntur.

At tertiam eusque horam reuertuntur, et ad quintam usque quemadmodum horis antemeridianis institituntur et exercentur.

Porrò hi tres ordines iuuentutis teneriores in decurias distribuuntur, designatis ad singulas decurias, primis sex decimis eiusque pueris, qui in religionis moribus studiisque animadvertant.

Ratio autem decuriarum in hac et ceteris classibus eiusmodi observetur, vt primum in ordine locum semper obtineant, non aetate aut stirpe, sed profectu, probitate, eminentiores ceteris, et minimum qui proximi venient ad altiores classes proueheri.

Ad latina lingua usum, et extra ludum, per certam disciplinam, eamque singulis diebus tertio per praeceptorem diligenterque repetitam, assuefiunto, hi maximè, qui ad lectionem adhibentur.

Religionis crepundia quotidie, vernacula lingua, horis pomeridianis primis à lectionis fine, tradantur, ac ceteris denique lectionibus absolutis repetuntur et discuntur.

17

La bibliothèque académique est créée en 1545 avec un budget de 100 florins par an pour ses nouvelles acquisitions. Celles-ci forment le noyau initial de l'actuelle Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

Au milieu du XVIe siècle, plus de la moitié des dépenses annuelles du bailli de Lausanne sont dédiées à l'Académie de Lausanne. De 1550 à 1560, les Bernois y consacrent ainsi entre 5500 et 8600 florins savoyards par an. Les sommes considérables employées pour l'Académie proviennent en fait de la sécularisation des biens ecclésiastiques. Après le passage du Pays de Vaud à la Réforme, tous les revenus des impôts ecclésiastiques ainsi que les biens immobiliers de l'ancienne Eglise catholique ont passé aux mains du pouvoir temporel. La République de Berne a ainsi acquis une très grande quantité de biens qu'elle emploie en partie, mais pas exclusivement, pour les usages auxquels ces biens étaient traditionnellement destinés : l'assistance aux pauvres, l'entretien des églises et le salaire des ecclésiastiques, ainsi que la formation de la jeunesse.

Malgré son développement heureux, l'Académie de Lausanne connaît une chute abrupte en 1559, dont elle ne se remettra que lentement. Tous les professeurs présentent leur démission pour protester contre le bannissement de Viret et de ses collègues par Berne. La plupart des professeurs lausannois se rendent à Genève, où une Académie presque identique à celle de Lausanne est inaugurée quelques mois plus tard avec l'essentiel du personnel lausannois. L'Académie de Lausanne met plusieurs années à se remettre de cette crise. Les efforts considérables déployés par le Conseil de Berne, favorisés par les guerres de religion qui débutent en France en 1562 et par la maturité d'une relève locale, permettent sa renaissance.

Constatons pour conclure que le Pays de Vaud revêt une très grande importance dans l'histoire de la diffusion de la Réforme en Europe. Il constitue une terre d'asile pour des protestants de toutes les régions, notamment de France et d'Italie. Parmi ces réfugiés se trouvent un grand nombre de savants qui enrichissent la vie culturelle de Lausanne et de l'ensemble du territoire vaudois. Inversement, de nombreux jeunes gens formés à l'Académie de Lausanne se rendent en France pour tenter d'y implanter la Réforme. La coexistence religieuse dans les bailliages communs et le système du « Plus », les tensions entre les partisans d'une Réforme calviniste et ceux d'une Réforme zwinglienne, les résistances populaires au protestantisme dans une région morcelée confessionnellement, sont autant d'aspects qui rendent l'histoire religieuse du Pays de Vaud particulièrement riche. Les recherches dans le domaine vont encore progresser dans les prochaines années et l'on peut espérer qu'elles entraîneront également un renouveau de l'histoire politique et de l'histoire sociale de la région.

18

17 *Première page des lois académiques de 1547 dans une copie postérieure du Livre du Recteur, © photo Rémy Gindroz (ACV, Bd 106, fol 1).*

18 *Scène de prédication huguenote au milieu du XVIe siècle, émail peint avec rehauts d'or pour illustrer le* Notre Père *produit à Limoges, © photo RMN-Grand Palais (Musée du Louvre, Paris).*